



Toulouse le 25 mars 2024

Objet : Actualités sociales

La Dépêche 26 mars 2024 : Dans la perspective d'une France « zéro chômage » d'ici 2027, l'emploi des seniors s'impose comme chantier de taille pour le gouvernement. Seulement un tiers des seniors de 60 à 64 ans occupent un emploi et Catherine Vautrin, Ministre du Travail veut porter ce taux à 60% d'ici trois ans. La fin de la négociation avec les syndicats est actée, avec plusieurs options sur la table : création d'un « index seniors » dans les entreprises, création d'un « CDI seniors », réduire le droit au chômage des seniors....

Ce mardi 26 mars, les retraités Toulousains manifestent. La CFDT revendique des soins de qualité pour tous dont « un meilleur taux de remboursement par la Sécurité Sociale, une diminution du reste à Charge, un accès à une complémentaire Santé au meilleur prix pour tous et un grand Service public de l'Autonomie ».

ASH 27 mars 2024 : La proposition de loi « portant diverses mesures pour bâtir la société du « bien vieillir » et de l'autonomie », déposée le 15 décembre 2022 par Aurore Bergé est définitivement adoptée par les deux chambres du Parlement les 19 et 27 mars 2024. On retrouve dans cette loi : création d'une conférence nationale de l'autonomie organisée tous les 3 ans, un service public de l'autonomie dans chaque département, une conférence territoriale de l'autonomie sera présente au sein de chaque département, mise en place d'aides techniques, lutte contre la maltraitance, contrôle des incapacités de l'ESMS (Etablissements et Services Médico Sociaux), carte professionnelle pour les services à domicile, expérimentations dans le financement des aides à domicile, versement d'une aide annuelle pour les services à domicile, expérimentations dans le financement des aides à domicile, versement d'une aide annuelle pour la mobilité des professionnels de l'aide à domicile et l'élaboration de bonnes pratiques, autorisation à titre dérogatoire, certaines dispense de l'aide alimentaire, prise en charge par l'Aide Sociale des tarifs d'hébergement, droit aux animaux dans les EHPAD, expérimentation de l'accueil de nuit dans les EHPAD, possibilité d'organiser un accueil de jour, qualité nutritionnelle des repas des résidents, évaluation de la qualité des prestations, communication entre les acteurs, information d'un changement voulu par un établissement.

L'enterrement de la loi « Grand Age » semble bel et bien acté en raison des impératifs budgétaires.

Le Média Social 28 mars 2024 : La proposition de la « bien vieillir » donne une base légale au SPDA (Service Public Départemental de l'Autonomie), qui va être expérimenté dans certains départements en 2024. Il faudra donc attendre les textes réglementaires et les retours des 18 départements préfigurateurs pour en savoir un peu plus.

Le média Social 27 mars 2024 : Dans un rapport à charge, la cour des comptes considère que le coût des dépenses publiques en faveur des services à la personne, estimé à 8,8 milliards d'euros, est trop élevé. Elle propose différentes mesures allant de la baisse du crédit d'impôt à l'alourdissement de la TVA, pour économiser jusqu'à 1 milliard d'euros par an.

ASH 27 mars 2024 : Dans un avis rendu le 26 mars, le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) estime que le vieillissement de la population exige une inflexion majeure des politiques en faveur de l'autonomie et de l'accompagnement. Son rapport « va bien plus

loin que la proposition de loi sur le « bien vieillir ». « La loi apporte une meilleure information des usagers et des familles sur leurs droits, une carte professionnelle pour les aides-soignants et les aides à domicile ou la possibilité d'introduire des animaux dans les EHPAD mais c'est loin d'être suffisant. Ce dont ont surtout besoin les professionnels du vieillissement, c'est des meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, et des horaires moins contraints ». « Il manque 13 milliards d'euros, rien que pour le maintien à domicile et les EHPAD d'ici 2030, alors que le besoin d'offre accuse déjà un net retard, particulièrement en Outre-mer ». En l'absence de budgets nécessaires, les politiques en faveur de l'autonomie risquent de se limiter à un ensemble de mesurette, selon les oppositions de gauche. Le CESE propose différents chantiers : accès aux EHPAD, une reste à charge soutenable, avec la fixation d'un tarif national maximum, une prestations sociale à l'hébergement qui se substitue à l'ASH (Aide Sociale à l'Hébergement), une réforme de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), une réforme de l'accompagnement des personnes dépendantes tant à domicile qu'en établissement, la réduction des inégalités territoriales, le renforcement des organismes chargés du contrôle des établissements.

Francis De Block